

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 06 MARS 2018**

Présents : Mme BOYAT Sylvie, Mme DWORAK Bogéna
Mrs DUPONT Éric, JOSSERAND Jean-François et MORAND Jean Claude.

Excusés : Mrs MUDRY Stéphane, BOINNARD Cyril, DELERCE Olivier

Absents : Mr MENOUD Julien

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 19h 05.

Le Compte-rendu de la séance du 17 janvier 2018 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Régularisation du recrutement d'un agent non titulaire pour remplacer un agent momentanément absent :

Le CM approuve le recrutement de Mme Julie DUPONT pour intervenir à la cantine de l'école de Seytroux, afin de remplacer Mme Sylvie DAUX pour la durée de son arrêt maladie.

3. Recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents momentanément absents :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le CM autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, à inscrire au budget les crédits correspondants et à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Motion concernant l'Agence de l'eau :

Le CM décide de soutenir la motion protestant contre la baisse des dotations de l'Agence de l'eau et les ponctions que l'Etat pourrait effectuer sur le budget de cette Agence.

5. Dossiers pour le FDDT du Conseil départemental :

Le CM décide de transmettre au Conseil départemental 2 dossiers à étudier dans le cadre de son FDDT :

- dossier sur la voirie de la route de La Jumbaz
- dossier sur l'achat du terrain contigu au site de l'école de Seytroux

6. Point sur GEMAPI :

Monsieur le Maire donne plusieurs explications sur la nouvelle taxe GEMAPI qui apparaîtra prochainement sur les feuilles des 4 taxes locales. Cette nouvelle taxe permettra à la Communauté de Communes de prendre en charge l'entretien et à la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues, nouvelles compétences dorénavant à sa charge.

7. Convention avec Monsieur Laurent BOINNARD :

Une convention est passée avec Monsieur Laurent BOINNARD pour le passage et l'entretien de la conduite forcée alimentant la scierie située au Bois du Caveau.

8. Turbine électrique de la scierie du Pont Molliet :

Le CM décide de déposer auprès du SYANE un dossier sur la rénovation de la turbine électrique de la scierie du Pont Molliet dans le cadre de l'appel à projets 2018 « Rénovation énergétique »

9. Point sur l'école :

Le CM décide d'engager des études sur un projet d'extension de l'école de Seytroux.

Une réunion d'information des parents d'élèves sur l'école aura lieu le mercredi 04 avril 2018 à la salle d'animation communale en présence de l'Inspectrice de l'éducation nationale de circonscription d'Evian-les-Bains.

10. Urbanisme :

Deux Certificats d'Urbanisme sont étudiés :

- Office Notarial de St Jean d'Aulps (CU a)

Lieu-dit : « Plan de la Plagne »

Références cadastrales : B 1256 – 1257

Objet : Vente Dekeukelare Patricia et Rosset Claude / Commune de Seytroux

Observations :

- Places de parking : 3
- Raccordement au réseau collectif
- Taxe de raccordement aux égouts
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales
- Taxe de branchement au réseau d'eau
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- MORALLET Suzanne (Cub)

Lieu-dit : « Tête des Champs Marmo »

Références cadastrales : B 1247 – 1250 – 1251 – 1245

Objet : Partage d'un terrain en 2 parcelles

Observations :

- Places de parking : 3 par logement
- Raccordement au réseau collectif
- Taxe de raccordement aux égouts
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales
- Taxe de branchement au réseau d'eau
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- **Attention : Suite à l'avis d'ERDF, une participation financière vous sera demandée pour le raccordement au réseau électrique.**
- **L'accès sur la voie communale sera réalisé suivant les directives communales. L'intéressé devra préciser l'accès prévu aux 2 maisons.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Un Permis de Construire est étudié :

- MUDRY Claire et FREZIER Gilles

Adresse : 249 Route de la Jumbaz »

Références cadastrales : D 248 – 268 – 281

Objet : Création de 2 logements dans une grange

Observations :

- Places de parking : 3 par logement
- Raccordement au réseau collectif
- Raccordement au réseau d'eau
- Taxe de raccordement aux égouts : 6 200 € (soit 3 100 € par logement)
- Compteurs d'eau ISOTHER en limite de propriété (1 compteur par logement)
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales
- Taxe de branchement au réseau d'eau : 680 € (soit 340 € par logement)
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- **L'intéressé devra céder gratuitement le terrain nécessaire à la mise en conformité de la route d'accès au permis de construire comme plan joint (Voirie : 5.50 m de largeur)**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Fin du conseil municipal : 20h30.